

# RÉSEAU NATIONAL JEUNES EN ERRANCE

Juin 2019

bulletin n° 3-2019

## SOMMAIRE

Les rencontres nationales « jeunes en errance » 2019	p.2
Le livre « Je ne dors pas à la maison »	p.2
La convention CEMEA-DGCS 2019-2021	p.3
Les grands mineurs fugueurs institutionnels à répétition	p.3
Une formation sur les jeunes en errance	p.8
En quoi le logement peut-il être un support d'accompagnement ?	p.8
Un colloque national sur les fugues	p.9
Création d'un « Service public de l'insertion »	p.9
Journées nationales « Conduites extrêmes à l'adolescence »	p.10

***Ce bulletin est réalisé et diffusé par les CEMÉA avec l'aide financière du Ministère des Solidarités et de la Santé (Direction Générale de la Cohésion Sociale) dans le cadre d'une convention CEMEA-DGCS pour l'animation du réseau « Jeunes en errance » durant les années 2019-2021***

CEMÉA. 24 rue Marc Seguin. 75883 Paris cedex 18

Site « jeunes en errance » : <https://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr/>

Contact : [francois.chobeaux@cemea.asso.fr](mailto:francois.chobeaux@cemea.asso.fr)

## **LES RENCONTRES NATIONALES « JEUNES EN ERRANCE » 2019**

---

Elles auront lieu à Strasbourg les 26-27-28 novembre 2019. Les inscriptions auront lieu à partir du début du mois de septembre 2019.

Les conditions de participation sont inchangées : accueil de deux membres par équipes, éventuellement accompagnés d'un stagiaire, d'un bénévole ou d'un usager.

La « prise en charge » comprend l'hôtel en chambre double (réservations CEMEA) et la participation aux travaux. Les modalités de participation au déjeuner collectif du 27 novembre ne sont pas encore fixées.

Chaque équipe participante s'engage sur deux points :

- Apporter quelques documents permettant de montrer qui elle est et ce qu'elle fait pour le « forum des équipes » du premier jour.
- Préparer une intervention pour un atelier thématique de partage de pratiques.

Les formateurs qui souhaitent venir avec des étudiants doivent contacter les CEMEA pour préparer ce projet.

Déjà deux contenus certains :

- Une conférence de David Le Breton, professeur de sociologie, le 27 après midi sur « Les expérimentations juvéniles »
- Une question transversale (cf. plus bas le travail de la DIHAL) sur l'articulation logement-accompagnement social.

## **LE LIVRE « JE NE DORS PAS A LA MAISON »**

---

*Je ne dors pas à la maison*

*Histoires de jeunes sans domicile à Paris et à New York*

Julien Billion

Editions Champ Social, 2018

Ce livre est issu de la thèse en sociologie préparée par l'auteur, ancien éducateur spécialisé. Une thèse conduite à la fois à Paris et aux Etats Unis, avec comme population et comme terrain de recherche deux groupes de 10 jeunes SDF suivis à Paris-centre et dans une gare de New York pendant quatre ans. Le parti-pris est ethnologique : observer, écouter, croiser, et tenter de comprendre sans grille de lecture préformatée.

A partir des propos des jeunes on aborde ce qui fait leur vie : la famille, les amours, l'emploi, la vie de la rue, les associations d'aide, les rêves... Chaque propos cité est référé à son auteur. Les histoires des jeunes sont présentées brièvement en fin d'ouvrage.

Le premier intérêt, brut, est la qualité des propos recueillis, leur évidente sincérité, ceci étant lié à la lente et profonde démarche de contact et de recueil. Dans chaque chapitre ces propos sont croisés, se répondent, se complètent, pour proposer au lecteur des approches fines échappant au simplisme et à la superficialité.

Le second intérêt, essentiel, apparaît peu à peu à la lecture, avec la succession des prénoms des

jeunes dont les propos sont cités, auxquels il est parfois impossible de rattacher la ville de recueil et le pays d'origine. Les prénoms attribués à chaque locuteur sont probablement évocateurs de leurs prénoms réels, et leur diversité échappe aux clichés culturels à part quelques évidences. Certes il y a Jack et Sophie. Mais d'où viennent et où sont Valeria, Mekeila ? C'est comme si les réalités vécues de l'enfance malheureuse puis de la rue étaient transculturelles, du moins entre deux grands pays occidentaux. On cherche sans les trouver les différences liées au statut de la famille, au rapport à l'Etat, aux représentations de l'insertion et du travail... Peut-être y en-a-t-il, mais elles n'apparaissent pas dans le croisement des propos recueillis. Tout au plus, apparaissent quelques différences dans les attentions publiques et sociales : le travail de rue par la prévention spécialisée qui existe ici et pas là-bas, les accueils nettement plus « communautarisés » à New York avec en particulier une importante attention aux jeunes des minorités sexuelles LGBT. Mais rien de fondamentalement déterminant. Ce n'était certes pas l'axe de recherche chois, mais rien n'apparaît même en filigrane. En synthèse : un excellent document ethnographique qui permet d'approcher au plus près ce que pensent et vivent des jeunes de la rue, avec un bouleversement salvateur des clichés interculturels.

## **LA CONVENTION CEMEA-DGCS 2019-2021**

---

Excellente nouvelle : la convention pour l'animation du réseau est reconduite pour un montant de 30000 euros, avec l'assurance d'une convention « pluriannuelle » 2019-2021.

Deux grands axes sont identifiés :

- L'animation du réseau national, la circulation et la diffusion d'informations, de pratiques et d'expérimentations
- Le conseil aux décideurs des politiques publiques, collectivités territoriales et Etat.

Deux thèmes sont à privilégier :

- Le problème des grands mineurs fugueurs institutionnels à répétition : comment éviter la rupture de relation et de prise en charge, alors qu'on sait qu'il y a là une des sources des ruptures sociales et des passages à la rue ?
- Les Mineurs Etrangers Non Accompagnés » : quelles pratiques de contact et d'offre pour ceux qui ne viennent pas ou qui fuient la protection classique apportée dans le cadre de l'ASE par les placements en MECS ou en familles d'accueil ?

## **LES GRANDS MINEURS FUGUEURS INSTITUTIONNELS A REPETITION**

---

*La note qui suit vient d'être adressée à la DGCS pour engager le travail sur ce sujet.*

### **Préalable quantitatif**

Porter attention aux fugueurs à répétition dans les institutions de placement, comme porter attention aux « sorties sèches » de placement à 18 ans, est avancer dans un épais brouillard quantitatif : on ne sait pas combien de grands mineurs placés actent des longues fugues répétitives, comme on ne sait

pas combien de sortants de placements passent à la rue à 18 ans. Et ce encore moins s'ils ont fui leur placement avant leur majorité. Les chiffres annuels des fugues sont cumulatifs et agglomèrent tout type de fugues ; l'ONPE est limité par des données trop globales, partielles et parfois périmées issues des départements. Alors on extrapole à partir de chiffres INED-INSEE vieux de plusieurs années et des approximations reconnues comme telles avancées par l'ONPE.

### **Préalable aux propos qui suivent**

La question des fugueurs à répétition n'est pas abordée de front dans cette réflexion, parce qu'on postule que celle-ci n'est que la conséquence de fonctionnements, d'organisations et de représentations qui contribuent à ce que se développent des dynamiques de rupture institutionnelles chez des adolescents placés.

### **Des mesures de bon sens qui ne peuvent pas tout résoudre**

La loi de protection de l'enfance de 2016 prévoit qu'un entretien doit avoir lieu durant l'année des 17 ans afin de préparer la sortie. Etait-il si nécessaire de légiférer sur l'évidence du besoin de préparer les sorties, et ce bien avant la dernière année ? Admettons la nécessité. Mais dans ce cas comment cet entretien, qu'on imagine chaleureux, projectif et constructif peut-il avoir lieu avec un fugueur à répétition qui ne croit plus en l'aide qui lui est proposée, et ceci pour autant qu'il soit présent au rendez-vous ad hoc ? Ceci d'autant plus que si l'amendement exigeant une prise en charge préalable dans les 18 mois précédents les 18 ans pour bénéficier d'un AJM est maintenu durant la navette parlementaire maintenant qu'il a été validé par la ministre, les fugueurs à répétition pour lesquels une interruption de la mesure aura été prononcée à l'occasion d'une fugue encore plus longue ne seront pas éligibles au dispositif. D'autre part, conduire un entretien sur ce sujet nécessite de bien connaître les possibilités et les dispositifs d'aide qui existent pour les plus de 18 ans : fonctionnement d'une Mission Locale, règles d'inscription en FJT, fonctionnement du 115... Ce n'est pas toujours le cas pour les personnels et cadres des MECS et les référents ASE, même si cela bouge positivement peu à peu.

Il y a aussi un obstacle financier majeur à la généralisation des AJM. La proposition de loi Bourguignon vise à rendre systématique la mise en place d'un accompagnement contractualisé entre 18 et 21 ans, évoquant beaucoup les Contrats Jeunes Majeurs en voie rapide de disparition. On parle également de « droit au retour ». Une fois levé l'écueil des grands mineurs en rupture relationnelle et institutionnelle qui ne supportent plus les tutelles psycho-éducatives et qui ne sont pas vraiment concernés par cette mesure, comment peut-elle mise en place à budget constant pour les départements alors que c'est justement leur coût qui fait tendre à la suppression des CJM ?

### **Un fautif rapidement trouvé**

Il peut être rapide, et facile, de trouver l'origine du mal : les MECS travailleraient mal. Routinisées, avec du personnel peu investi, avec une incapacité grandissante à travailler avec les adolescents les plus en difficulté... En gros les MECS réussiraient à peu près avec les enfants malheureux, mais seraient en échec avec les enfants turbulents devenant peu à peu « incasables », « ingérables », dont il est dit dans une sidérante inversion des causalités qu'ils mettent leurs placements en échec.

On sait également que, selon les MECS, les équipes et parfois les professionnels présents, le

traitement des retours de fugues diffère très largement d'un lieu à un autre, d'un moment à un autre, et ceci pas seulement par la prise en compte particulière de chaque situation. Pour des adolescents grands fugueurs, qui passent d'établissement en établissement, ces absences de cohérences ajoutent à leurs difficultés psychiques et relationnelles.

### **Un cadrage institutionnel peu aidant**

Peu à peu le recrutement des cadres des ASE s'est éloigné d'une logique de promotion interne pour aller vers le recrutement de spécialistes administratifs peu ou pas au fait des questions techniques de la protection de l'enfance.

La transformation des postes d'éducateurs de nuit en internat en postes moins coûteux de veilleurs de nuit a conduit à perdre la richesse potentielle du travail de nuit qui pouvait être conduit dans cet espace-temps particulier.

Les taux directeurs d'évolution des prix de journée en MECS ne suivent pas l'aggravation de la situation des mineurs accueillis, de plus en plus perturbés.

Le financement des MECS au prix de journée (sauf quelques exceptions départementales) fait qu'il est difficile de conserver un lit vide (de fugueur) plus de quelques semaines alors que ce lit est financé. Et la suspension de son financement le temps de sa vacance met l'institution d'accueil en difficulté car ses charges fixes courent. Un financement global de fonctionnement, prenant en compte ces réalités, serait largement plus satisfaisant.

Aux frontières des MECS, la « franchise » d'accueil inconditionnel de 72h de mineurs en fugue prévue dans la loi de protection de l'enfance de 2007 ne s'applique pas aux fugueurs institutionnels, ceci pour des raisons comptables de double tarification. C'est se priver ici d'un outil de qualité.

L'impossibilité d'accueillir des grands mineurs dans les dispositifs d'accueil destinés aux plus de 18 ans (accueil de jour et CAARUD) fait que ces adolescents, présents sur les marges de ces structures, peuvent ne pas y être pris en charge alors qu'ils ont fait le pas d'aller vers elles.

Nombre des fugues de mineurs qui flirtent peu à peu avec l'errance se passent dans les centres villes, espaces désertés par la prévention spécialisée en application de mesures d'économie. S'ajoute à cela l'affirmation dans la loi de 2016 que la prévention spécialisée est un des éléments de la politique de la ville, ceci l'enfermant encore plus dans les périphéries et les quartiers.

### **Des complémentarités qui restent à fabriquer et à installer**

Il est évident que les « incasable-ingérables » nécessitent des prises en charge complémentaires qui articulent ASE, médico-social-ITEP et pédopsychiatrie. Mais les cultures, les financements, les temporalités de ces trois institutions sont complexes à mettre en phase. Ajoutons à cela que la pédopsychiatrie (tant ambulatoire qu'hospitalière) est largement sinistrée et souvent dans l'incapacité fonctionnelle de répondre.

### **Plus largement, une conception de la protection de l'enfance idéologiquement verrouillée**

On pourrait dire que la doctrine française de protection de l'enfance est le maintien le plus longtemps possible de la normalité : relations les plus régulières possibles avec la famille, et scolarité classique. Le placement n'intervient alors, sauf urgence, que quand la panoplie éducative du milieu ouvert a été épuisée, et les séjours de rupture, deux fois plus coûteux que les journées en MECS, ne sont mis en

œuvre que comme brève solution de dernière chance.

On peut pourtant imaginer que des évaluations solides conduisent à proposer précocement des situations de rupture spatiale et relationnelle construites sur des projets et des aventures collectives partagées. Et tant pis pour le lien matériel familial (ce qui n'empêche pas de travailler ce lien avec l'adolescent) et pour sa scolarité déjà plus que cahotante.

### **Avec quels professionnels ?**

Il y a peu d'éducateurs expérimentés en MECS, où la rotation des jeunes diplômés est patente. C'est également le cas des institutions organisant des séjours de rupture. Il y a là non pas un problème de motivation initiale, mais un problème de qualité vécue du travail, de complexité de celui-ci et de valorisation salariale. Mal payée, peu encadrée, mal soutenue, la fonction d'éducateur en MECS et en séjour de rupture est à fortement revaloriser qualitativement et financièrement.

### **Alors, par où démarrer ?**

Produire des chiffres fiables sur les sorties sèches et les grands fugueurs. C'est la fonction de l'ONED. Partager les pratiques éducatives portant sur les « retours de fugues » dans le but d'identifier des cohérences. C'est à conduire en partenariat avec l'ANMECS.

Observer le travail d'équipes de prévention spécialisée de centre-ville dédiées aux grands adolescents et aux jeunes majeurs en dérive. En partenariat avec des conseils départementaux et le CNLAPS. Exploitation de l'expérience acquise par l'équipe de prévention spécialisée de Rennes-centre, ADSEA 35.

Autoriser des accueils de jour « + de 18 ans » à accueillir de grands mineurs en leur donnant pour cela un statut de prévention spécialisée, et/ou en utilisant les capacités légales des PAEJ. Ceci en lien avec des DDCS et des CD, et en y associant la FAS et l'ANPAEJ. Exploitation de l'expérience acquise par le PAEJ « *Chocolat chaud* » à Bourg en Bresse, ADSEA 01 et par le CAARUD de l'association *Clémence Isaure* à Toulouse...

Autoriser des accueils de crise de mineurs 24-24 (72h loi 2007) à accueillir des fugueurs institutionnels, en lien avec des CD.

Observation des pratiques de *Paris Ados Service* (ADSEA 75) et des accueils 24/24 belges de Bruxelles (*Abaka*, *SOS Jeunes*) et Charleroi (*Point jaune*).

Soutenir et exploiter des expériences intra et extra institutionnelles de soutien et de complémentarité entre services et équipes favorisant le maintien du lien avec un mineur en crise. Observation de cette pratique développée par la MECS du CODASE à Grenoble.

Proposer à des Inspections Académiques et des CD la possibilité de suspendre des scolarités au profit d'aventures partagées à proposer précocement.

Soutenir et observer des séjours de rupture précoces, coordonnés avec les institutions de suivi. En lien avec des CD et la CNAPE. Exploitation de l'expérience acquise en séjours de rupture précoces par l'association *Les maisons des enfants de la côte d'Opale* à Outreau.

## **UNE FORMATION SUR LES JEUNES EN ERRANCE**

---

*Depuis le temps que des professionnels et des équipes la demandent... Proposition de formation « Connaissance des jeunes en errance » pour des équipes, selon des modalités à fixer :*

### **Pourquoi ?**

On les dit « punks à chiens », « sortants d'ASE », « jeunes SDF »...

On les rencontre dans les accueils de jour, les hébergements, les centres de soins spécialisés, bientôt dans les ESAT et les SAVS via une reconnaissance MDPH de « handicap psychique ».

Qui sont-ils ? Comment fonctionnent-ils ? Comment travailler avec eux ?

### **Objectifs**

Connaitre et comprendre la dynamique d'errance

Identifier les particularités de la vie à la rue

Découvrir des pratiques professionnelles novatrices adaptées

Partager des expériences

### **Contenus**

Composantes psychologiques et sociologiques de l'errance

Connaissance de cette dynamique de vie, des premières ruptures à la demande d'aide ; focus sur quelques particularités (statut des femmes, addictions, chiens...)

Présentation de pratiques adaptées (accueil, hébergement, santé, psychiatrie, jobs ponctuels)

### **Démarches**

Travail sur les représentations de l'errance que se font les participants

Exploitation de documents écrits et audio-visuels

Exposés

Partage d'expériences

### **Durée**

Trois jours

### **Public**

Cadres et intervenants de terrain des secteurs social, médicosocial et santé.

## **« EN QUOI LE LOGEMENT PEUT-IL ETRE UN SUPPORT D'ACCOMPAGNEMENT ? »**

---

C'est la question posée par la DIHAL à un groupe de travail qui vient d'être constitué.

C'est « le logement » au sens large : CHRS, résidence sociale, location dans le parc de droit commun.

Quatre expériences ont été présentées : via la Fédération des Acteurs de la Solidarité un CHRS « Jeunes » à Lyon qui ouvre des hébergements diffus en accès très peu conditionnel dans le cadre du futur-prochain- nouveau programme « Housing first for youth » (Logement d'abord pour les jeunes), et le service d'insertion ainsi que la permanence d'accueil de l'ANRS à Paris (que l'on connaît dans le réseau Errance) sur l'accompagnement global pouvant pour partie s'appuyer sur du logement... quand il y en a, c'est Paris... Et deux expériences via le réseau

Errance : l'accompagnement de « lycéens » (Mineurs étrangers pas reconnus mineurs mais accompagnés comme...) par Le Lieu-dit-Aurore-Paris, avec les écarts entre les possibilités et les choix d'accompagnement et les attentes des jeunes, et la difficulté à trouver ces fameux logements car Paris... ; ainsi que la Mission Locale de Rennes avec le dispositif « Sortir de la rue » qui s'appuie pour partie sur une stabilisation domiciliaire.

Deux sous-groupes de travail vont être constitués :

- Un sur l'ingénierie technique et institutionnelle (les plans départementaux, les dispositifs existants, les articulations Social-FJT...)
- Un sur le « qualitatif » : quels sont les acquis positifs des acteurs de terrain, qu'est-ce qui est utilisable par d'autres ? Ce sous-groupe profitera du travail de la commission Jeunes de la FAS et du travail du réseau « Jeunes en errance ». Ce thème sera un des axes des rencontres nationales 2019 à Strasbourg.

Ces travaux doivent aboutir à un « atelier », présentation de pratiques et de synthèses, organisé en 2020.

Au passage, le besoin d'échanges entre le secteur de l'urgence sociale et celui du médicosocial (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) à propos du handicap psychique est apparu évident et va être organisé par la DIHAL.

## **UN COLLOQUE NATIONAL SUR LES FUGUES**

---

Le « 116000-Enfants disparus » va organiser à Paris le 16 octobre un colloque national sur les fugues de mineurs. Même si la question des fugues d'institutions n'en sera pas absente, la focale sera surtout mise sur les fugues faites à partir du domicile parental. A suivre sur <https://www.116000enfantsdisparus.fr>.

## **CREATION D'UN SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION**

---

*Circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat | Legifrance | JO 13 juin 2019*

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038599066&idJO=JORFCONT000038599056>

### **Extrait :**

Le Gouvernement souhaite réaffirmer le rôle de l'Etat en matière d'hébergement d'urgence, de logement, d'accueil des migrants, de politique de la ville, ainsi que s'agissant de l'action des départements et de l'ensemble des acteurs publics et privés pour la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

La création d'un véritable service public de l'insertion permettra de déployer cette stratégie. Fondée sur la volonté de faire du retour à l'emploi l'objectif premier du chemin vers la sortie de la pauvreté, elle suppose que soient regroupées les compétences contribuant à cet objectif sans discontinuité, en se dotant des moyens d'accompagner les personnes en difficulté, de l'hébergement d'urgence à l'insertion par l'activité économique jusqu'à l'emploi.

Cette nouvelle organisation devra permettre d'assurer un dialogue plus simple et plus efficace avec les acteurs du service public de l'insertion que sont les conseils départementaux, les CAF et Pôle Emploi. Elle se traduira de la manière suivante :

- au niveau régional, en regroupant dans une entité unique les DIRECCTE et les DRJSCS ;

- au niveau départemental, en regroupant les compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des DDCS et des DRDJSCS, avec les compétences des unités départementales des DIRECCTE, dans un nouveau réseau, celui des Directions départementales en charge de l'insertion, de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi (leur nom fera l'objet d'une décision prochaine des ministres en charge, après consultation du réseau). Au sein de cette entité, l'inspection du travail conservera son système actuel d'organisation de la ligne hiérarchique.

## ***JOURNEES NATIONALES « CONDUITES EXTREMES A L'ADOLESCENCE : DU NORMAL AU PATHOLOGIQUE, DE LA DESTRUCTIVITE A LA CREATIVITE »***

---

C'est le titre des Journées nationales organisées à Rouen les 10-11 octobre 2019 les par la Société Française pour la Santé de l'adolescent. Cette honorable société savante est le lieu de pensée des Maisons Des Adolescents, et la structure porteuse de l'excellent Diplôme d'Université « Médecine et santé de l'adolescent » mis en place dans plusieurs grandes villes universitaires (formation ouverte à des travailleurs sociaux).

Le programme est sur <http://www.sfsante-ado.org/sfsa-diu-rouen-conduites-extremes-adolescence-2019/>

Ce ne sera pas que du médical pur et dur. Il y aura de la socio, de la psycho, des réflexions professionnelles, un atelier sur les mises en risques...Des professionnels intervenant en prévention spécialisée et en PAEJ y trouveront largement leur compte.